



Réf : CA2016/26

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FÉVRIER 2016

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PRINCIPE DE RECRUTEMENT
DES PERSONNELS EN CONTRATS CIVIQUES**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 26 février 2016 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'avis favorable du comité technique en sa séance du 25 janvier 2016,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **approuve le principe de recrutement des personnels en contrats civiques, tel qu'explicité dans le document versé en annexe de la présente délibération.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 26 février 2016.

Nombre de membres présents	11
Nombre de membres représentés	5
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	16
Nombre de votes pour	16
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 23/03/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 22/03/2016